

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE DU BENIN

Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois

SOMMAIRE GENERAL

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DECISIONS

Textes généraux.....	1084
Mesures nominatives.....	1098
Informations relatives à l'Assemblée Nationale.....	1105
Informations relatives à la Cour Constitutionnelle.....	1106
INFORMATIONS DIVERSES.....	1115

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Actes du Gouvernement de la République du Bénin

Décrets, Arrêtés et Décisions

• Textes généraux

Ministère de l'Economie et des Finances

Décret n° 2017-306 du 21 Juin 2017 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 10 avril 2017 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement de la deuxième phase du Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM II).....1084

Décret n°2017-319 du 21 juin 2017 portant désignation de l'Autorité Compétente en matière de Gel Administratif en application de la loi relative à la lutte contre le financement du terrorisme.....1086

Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales

Décret n° 2017- 323 du 28 juin 2017 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) et de ses démembrements.....1089

Ministère des Infrastructures et des Transports

Décret n° 2017-300 du 21 juin 2017 portant actualisation des Statuts de l'Agence Nationale des Transports Terrestres.....1092

• Mesures nominatives

Présidence de la République

- Décrets, portant intérim.....1098
 - Décrets, portant nominations.....1099
 - Décret, portant promotion.....1099

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

- Décret, portant nomination à titre de régularisation.....1100

Ministère de l'Economie et des Finances

- Décret, portant attribution.....1101

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Décrets, Arrêtés et Décisions

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décret n° 2017-306 du 21 Juin 2017 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification, de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 10 avril 2017 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement de la deuxième phase du Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM II).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

Vu le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;

Vu l'accord de prêt signé le 10 avril 2017 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement de la deuxième phase du Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM II) ;

Sur proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 juin 2017,

DÉCRÈTE :

L'accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement de la deuxième phase du Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM II), sera présenté à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification par le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation qui sont

individuellement ou conjointement chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Exposé des Motifs

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Députés,

I. Historique du Projet :

Depuis plusieurs décennies au Bénin, les ressources forestières subissent une forte dégradation sous l'effet conjugué de facteurs climatiques, notamment la baisse de la pluviométrie, la pression démographique due à l'extension anarchique des espaces agricole et pastoral de même que les pratiques incompatibles avec la gestion durable des ressources naturelles, telles que l'agriculture itinérante, les coupes abusives, etc.

Pour remédier à ce phénomène, le Gouvernement a initié divers projets dont la première phase du PAGEFCOM qui a été financée par le Groupe de la Banque Africaine de Développement. Mis en œuvre de 2007 à 2014, le PAGEFCOM I a, entre autres, contribué à : (i) la réduction de la déforestation de 100.000 ha/an à 70.000 ha/an ; (ii) la mise en place de plantations communales ; (iii) la préservation des forêts sacrées ; (iv) la dynamisation des plantations forestières privées ; (v) la création de Ranchs fauniques communaux. Dans le but de préserver et consolider les acquis encore trop fragiles de la première phase et de maintenir l'accompagnement nécessaire aux communautés de base et les communes pour produire de manière durable l'impact attendu du projet, le Gouvernement a sollicité et obtenu un appui sous forme de dons et de prêt du Groupe de la BAD en vue du financement de la deuxième phase du PAGEFCOM.

La deuxième phase du Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM II) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du septième axe stratégique du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021 qui vise le développement équilibré et durable de l'espace